



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Restauration de la statue *L'Aveugle* de Gaston Schweitzer

DEL-2013-086

Numéro de la délibération : 2013/086

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/07/2013

Date de convocation du conseil : 27/06/2013

Date d'affichage de la convocation : 27/06/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, M. Gérard DERRIEN, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Nelly BURLLOT par M. Henri LE DORZE, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, M. Alain GAINCHE par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PÉRESSE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ

Restauration de la statue *L'Aveugle* de Gaston Schweitzer

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Victime d'un acte de vandalisme, la statue *L'Aveugle* de Gaston Schweitzer, exposée dans la Roseraie, a été amputée de l'une de ses mains. La canne du personnage étant également brisée, une restauration s'avère nécessaire.

Olivier Morel, restaurateur d'œuvres d'art spécialiste du métal (75020 Paris), a été sélectionné pour réaliser l'opération estimée à 4750,00 € HT. Celle-ci sera réalisée en 2014.

La statue étant inscrite monument historique, l'opération pourra bénéficier de subventions du conseil régional et du conseil général.

Nous vous proposons :

- d'accepter ces travaux
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du conseil régional et du conseil général.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 juillet 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**